

## Annexe 3 : Opérations éligibles – DSIL

Sous réserve de modifications ultérieures

PROJETS S'INSCRIVANT DANS LES PRIORITÉS THÉMATIQUES NATIONALES	
<p>A. Le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables</p>	<p>1 - La rénovation thermique et le développement d'énergie renouvelable par le biais de travaux réalisés sur des bâtiments publics visant à diminuer leur consommation énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux d'isolation des bâtiments communaux ou intercommunaux.</li> <li>• Travaux de modernisation des équipements par des énergies renouvelables (biomasse, solaire, pompes à chaleur, remplacement de chaudière au fioul, géothermie) ou des outils de maîtrise et pilotage de la consommation.</li> </ul> <p>2 - La mise en œuvre de la trajectoire « zéro artificialisation nette » (ZAN)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de recyclage du foncier urbanisé ou favorisant la densité urbaine.</li> <li>• Projets d'amélioration du cadre de vie (travaux d'espaces publics, nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur...).</li> </ul>
<p>B. La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics</p>	<p>- Travaux de mise aux normes et notamment de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public.                      - Travaux de sécurisation des équipements publics des collectivités territoriales et groupements.                      - Travaux d'entretien des ouvrages d'arts (ponts).</p>
<p>C. Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements</p>	<p>- Projets de mobilité douce (pistes cyclables).                      - Covoiturage, autopartage (parking-relais), transport solidaire.                      - Travaux d'aménagements urbains, développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement ou du désenclavement.</p>
<p>D. Le développement du numérique et de la téléphonie mobile</p>	<p>1 - Investissements destinés à renforcer la présence de services de connexions à Internet par des réseaux wifi publics gratuits, notamment dans des espaces au sein desquels sont proposés des services au public.</p> <p>2 - Investissements liés aux usages du numérique : installation et équipements de télémédecine, tiers-lieux, notamment ceux à vocation culturelle (micro folies) et éducative (campus connectés).</p>

E. La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires	Travaux nécessaires au dédoublement des classes de CP et CE1 situés en zone REP + construction de bâtiments, de nouvelles salles de classe, aménagement visant à faciliter le travail des professeurs.
F. La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	Construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires pour l'accueil de migrants en particulier lorsqu'il s'agit d'améliorer les conditions d'hébergements des demandeurs d'asile.

PROJETS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE DÉMARCHES CONTRACTUELLES	
A. Les contrats visant au développement des territoires ruraux et des petites et moyennes villes	<p>Réalisation d'opérations destinées au développement des territoires ruraux inscrits dans les CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population</li> <li>• Développer l'attractivité de territoires</li> <li>• Stimuler l'activité des bourgs-centres</li> <li>• Développer le numérique et la téléphonie mobile</li> <li>• Promouvoir un aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale</li> </ul>
B. Les dispositions spécifiques relatives aux subventions s'inscrivant dans le cadre d'un contrat signé avec le représentant de l'État	Dépenses de modernisation et d'études préalables.